

[Règlement Jeu Concours Pack Minceur Totale Sport Food Center]

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société Sante Natura, ci-après la « société organisatrice » Immatriculée au RCI de Monaco sous le numéro : 16S06870 Dont le siège social est situé au 33 Rue Grimaldi C/° Hades – 98000 Monaco

Organise du Mardi 05 Mai 2020 à 12h00 au Vendredi 15 Mai 2020 à 23h59 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu Concours Pack Minceur Totale » (ci après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, Belgique ou Suisse à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur le site www.sportfood-center.com (ci-après dénommé « le site ») aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire dédié présent sur le site. Le participant devant renseigner son adresse email, son nom et son prénom ainsi que cocher la case confirmant son inscription au concours et à la newsletter SportFood Center.

Pour être définitivement validées, la participation au concours et l'inscription doivent être confirmées via le lien présent dans le mail de confirmation envoyé suite à l'envoi du formulaire (double opt-in)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

10 gagnants seront tirés au sort dans les 5 jours suivant la fin du jeu parmi l'ensemble des participants ayant rempli les conditions de participation. Les gagnants seront contactés par email à l'adresse renseignée dans le formulaire afin de leur communiquer les modalités de réception du gain. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué suite à désignation par tirage au sort :

Liste des lots :

- 10x « Pack minceur Totale STC Nutrition » dans la limite d'un « Pack Minceur Totale » par gagnant

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de leur âge. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités y compris par la participation, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur et celui-ci ne pourra prétendre à son gain qui sera remis en jeu.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement disponible via le lien présent dans le formulaire de participation